

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

ARRETE N° 2021-008

**PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2021 »
POUR L'ACCES AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL**

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE,

VU La Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiée,

VU le Décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, articles 17, 17-1 et 18,

VU le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des ANIMATEURS TERRITORIAUX articles 6 et 11,

VU les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au centre de gestion,

VU l'avis émis par la commission de promotion interne catégorie B, en sa séance 20 janvier 2021,

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude départementale « promotion interne » établie à compter du **20 janvier 2021**, pour l'accès au grade d'ANIMATEUR TERRITORIAL est arrêtée de la façon suivante :

BOULANGER Angélique

Louviers

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis au Préfet de l'Eure

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A EVREUX, LE 20 Janvier 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-282700020-20210121-ARLA2021008-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2021



Pascal LEHONGRE

Président du Centre de Gestion